

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

## SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

### COMITÉ SYNDICAL DU 26 MARS 2019

Convocations adressées le 21 mars 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 9

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14



#### Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Patrick CHALON ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ;  
Sébastien MARAIS ; Yves MASSOT ; Brigitte PINEAU ; Bernard PLAT ; Christian  
BRAULT ; Michel PADONOU ; Jacques JOSELON

#### Absent(s) excusé(s) :

Christophe BOUCHET ; Philippe BRIAND ; Bernard LORIDO ; Wilfried SCHWARTZ ;  
Michel GILLOT

#### Suppléants présents mandatés par des titulaires :

Michel PADONOU par Alain BENARD

#### Titulaire ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Yves MASSOT par Christophe BOUCHET ; Sébastien MARAIS par Philippe  
BRIAND ; Patrick CHALON par Bernard LORIDO ; Frédéric AUGIS par Wilfried  
SCHWARTZ

**Secrétaire de séance :** Patrick CHALON

**C 19/03/01 – NOMENCLATURE M 43- GESTION BUDGETAIRE EN HORS TAXES**

Monsieur Frédéric Augis, Président, présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 25 septembre 2018, le Conseil métropolitain a décidé la création du Syndicat des mobilités de Touraine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La création a été entérinée par Arrêté Préfectoral n°181-232 en date du 27 novembre 2018.

Il s'agit d'un Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) formé pour assurer les compétences d'une autorité organisatrice de la mobilité.

La nomenclature comptable applicable à cette compétence est la M43 avec une gestion du budget en Hors Taxes.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante

Le Comité syndical, après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu la nature des compétences exercées par le Syndicat des Mobilités de Touraine,

- **PREND ACTE** de l'application de la nomenclature comptable M43 et de la gestion du budget en Hors taxes

**Le Comité adopte à l'unanimité**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

**Le Président,**  
  
**Frédéric AUGIS**

